FRC 4. f 32813 a

32813

Case folio FRC 27240

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par MM. TRAMIER, OLIVIER & DUCROS, Députés du Comté Venaissin, à la séance du jeudi soir 28 octobre 1790.

Réimprimé par ordre de l'ASSEMBLÉE REPRÉSENTATIVE.

Le manuscrit de ce discours a été demandé à l'orateur, & déposé sur le bureau immédiatement après la prononciation. Il est bien étonnant que l'imprimeur de l'Assemblée nationale, qui l'a inséré dans le journal des débats & des décrets, n°. 487, se soit permis d'y changer, ajouter, retrancher, & d'en altérer le sens, au point de le rendre méconnoissable. Les objets importans qu'il renferme, nous obligent à le faire distribuer tel qu'il a été prononcé.

Quoique les pouvoirs des Députés du Comté Venaissin eussent déjà été exhibés en différentes occasions, ils ont eu le soin de les faire mettre en original sur le bureau, & sous les yeux de M. le Président de l'Assemblée nationale, avant d'être introduits.

MESSIEURS,

EN paroissant devant cette auguste Assemblée, les Députés du Comté Venaissin ont mis leur confiance dans ses principes & dans sa justice. Pénétrés de respect pour les législateurs d'une grande nation, ils se sont persuadés que l'Assemblée Nationale

THE NEWBERRY LIBRARY

des Français ne dédaigneroit pas l'hommage d'un peuple foible qui vient l'entretenir de sa liberté, & que rassurent les maximes sur lesquelles vous avez fondé celle de la France.

Il nous tardoit de remplir ainsi le vœu de nos Commettans, en vous confirmant les sentimens que vous manifesta l'Assemblée Représentative du Comté Venaissin, dans son Adresse du 11 juin dernier. Si nous en avons suspendu l'expression pure & désintéressée, un seul motif nous a conduit; nous avions craint d'anticiper sur votre décision relative à Avignon. Nous nous sommes défendus une démarche qu'on auroit pu accuser d'usurpation de votre bienveillance, & il étoit plus digne d'un peuple ami, de se confier à la sévérité de vos principes, de s'abandonner entièrement à la force de leur application.

De nouvelles circonstances nous forcent aujourd'hui de renoncer à ce silence que nous jugions conforme à votre dignité & à notre respect pour nos Commettans. Au témoignage de vénération que nous inspirent vos augustes travaux, nous sommes contraints de joindre le tableau des malheurs qui affligent notre patrie, de ceux plus grands dont elle est menacée, & de mettre sous vos yeux les plus graves dénonciations.

Tandis que vous vous occupez si glorieusement de fonder la liberté sur les bases légales de l'ordre & de la justice, une faction abusant, à Avignon, du nom sacré de l'Assemblée Nationale, & ayant faussement espéré de colorer sa conduite par son offre de se réunir à la France, se livre impunément aux plus grands excès envers ses compatriotes du Comtat, & elle emploie contre nos habitans paisibles, toutes les ressources de la cabale, de la calomnie & de la force ouverte.

Peu contente d'avoir répandu, jusques dans ce sanctuaire, les bruits les plus extravagans, d'avoir eu la coupable indignité de nous prêter des vues hostiles, de peindre le Comtat comme le théâtre de préparatifs de guerre menaçans, cette

faction a semé, dans les départemens voisins, des émissaires chargés de prêcher une croisade contre les Comtadins. Elle a fait plus ; dans Avignon même, elle a excité une troupe de brigands, & lui a livré une partie de son artillerie, pour porter le trouble dans le Comtat, & en violer le territoire. On a eu l'audace sacrilége de vouloir couvrir ces attentats à notre liberté & au droit des gens, sous l'appareil d'une conquête à faire pour la France, en faisant suivre cette troupe de brigands d'une voiture chargée d'écussons aux armes de France, pour les arborer dans le Comtat envahi.

Cavaillon, coupable d'avoir résisté aux perfides artifices de cette faction avignonaise, & d'être resté fidelle à sa patrie, à ses loix, à son Prince, a été le théâtre des incursions de ces dévastateurs. Ils comptoient sur le succès d'une surprise : car les mêmes hommes qui ont eu la démence de vous représenter le Comtat comme couvert de soldats & de canons ennemis, n'en ignoroient pas le désarmement & la sécurité. Elle étoit si profonde que le secours réclamé par Cavaillon, n'est arrivé que trente heures après sa réquisition à l'Assemblée Représentative du Comté Venaissin. Cette ville n'a dû son salut qu'à ses propres forces & à la lâcheté de ses agresseurs repoussés, dispersés, & dont quelques-uns se sont réfugiés en Provence. Quoique le calme soit rétabli à Cavaillon, cette ville & le Comtat restent exposés aux mêmes hostilités ; ils le sont aux scènes sanglantes que la faction avignonaise cherche à renouveler parmi nous, après en avoir donné l'horrible exemple.

Si ces scélérats étoient livrés à eux-mêmes, notre patrie, lasse de souffrir leurs attentats, sauroit s'en garantir ; mais il est possible, il est à craindre que leurs manœuvres & la hardiesse de leurs impostures n'induisent en erreur des Français de notre voisinage, & qu'on ne leur fasse voir des ennemis dangereux dans des voisins zélés

pour leurs intérêts ; paisibles observateurs des loix qu'ils se sont données, loix dont l'heureuse conformité avec celles de la France, sembleroit fournir un nouveau titre de bienveillance & de rapprochement. De grands malheurs peuvent résulter de ces séductions. Déjà nos compatriotes en ont éprouvé les funestes effets. Au tableau rapide que nous venons de soumettre à vos regards, nous ajouterons que les calomnies d'Avignon ont déjà entraîné des accidens fâcheux. Un courrier du Vice-Légat, qui, pour éviter le bureau des postes d'Avignon, justement suspect, se rendoit à Orange, a été arrêté par des hommes de cette ville, & conduit à la Municipalité qui l'a libéré, ainsi que ses dépêches. On n'a point permis à la garde nationale de Caderousse de traverser le territoire d'Orange, pour se rendre aux ordres de l'Assemblée Représentative, & porter du secours à ses frères de Cavaillon. Quelques caisses d'armes ont été saisies par la garde nationale d'Orange, & sont encore détenues. Plusieurs particuliers du Comtat, voyageant pour leurs affaires, ont été insultés dans le voisinage de leur patrie. Enfin le 7 octobre, le directoire du département des bouches du rhône, par un arrêté motivé sur la fable insensée des prétendus rassemblemens de troupes & de canons à Carpentras, a sollicité contre nous des mesures telles qu'on en prendroit envers des ennemis déclarés.

Nous ne saurions repousser plus péremptoirement ces injustes opinions, qu'en apprenant à cette auguste Assemblée, qu'immédiatement après la nouvelle reçue des hostilités commises le 16 contre Cavaillon, & avant de pourvoir à la défense de cette ville, l'Assemblée Représentative du Comté Venaissin a envoyé des députés & écrit aux principales Municipalités voisines du Comtat, ainsi qu'aux trois départemens qui le touchent, pour les prier d'envoyer au milieu de nous vérifier les faits, & s'assurer de l'horreur des calomnies par lesquelles on s'efforce d'inquiéter leur vigilance. Déjà le Maire

& un Officier municipal du Saint-Eſprit ſe ſont rendus à cette invitation, & ſoit à Cavaillon, ſoit à Carpentras, ont reconnu l'abſurdité des impoſtures d'Avignon. Ces démarches publiques nous garantiſſent que l'Aſſemblée Nationale de France, ne ſera pas long-temps en doute ſur les vérités qu'on lui a diſſimulées, & que des informations authentiques leveront les nuages répandus par la main de l'intrigue & de la calomnie.

On a tellement empoiſonné les meſures les plus ſimples, les plus légitimes des Comtadins, qu'obligés de tirer la moitié de leur ſubſiſtance du territoire de France, on a eſſayé de porter obſtacle à ces approviſionnemens de première néceſſité, en nous peignant comme des accapareurs de grains. Ainſi, quelques caiſſes d'armes, à peine ſuffiſantes à notre défenſe légitime, ont été traveſties en préparatifs immenſes d'agreſſion.

Vous demanderez, Meſſieurs, quel tort, quelles opinions, quel crime ont pu nous attirer de la part de la faction avignonaiſe des procédés auſſi odieux? Notre crime, notre ſeul crime, eſt d'avoir voulu être libres, ſous le prince qui nous gouverne, depuis ſix ſiècles, avec paternité; d'avoir ſu concilier le reſpect & la reconnoiſſance de ſon autorité, avec le recouvrement de nos privilèges & l'adoption de vos principales loix; d'avoir, en un mot, ſu conſolider nos droits, ſans oublier nos devoirs.

Ces ſentimens, cette conduite, repréhenſibles ſans doute aux yeux des perturbateurs & des ennemis de l'humanité, forment nos titres à votre eſtime & à votre bienveillance. L'auguſte Aſſemblée qui s'occupe, avec tant de courage, du bonheur des Français, ne ſera pas inſenſible aux calamités dont un peuple irréprochable eſt menacé. Ses anciennes liaiſons avec la France, le bon voiſinage, les droits de l'humanité, ceux de notre indépendance, de notre foibleſſe même, l'engageront à faire ceſſer des entrepriſes dangereuſes. Elle

préviendra, dans sa sagesse, les funestes efforts par lesquels on cherche à tromper nos voisins, à faire naître entr'eux & nous des inimitiés sans but, & à provoquer des agressions contre un peuple d'amis; elle ne permettra pas que les transports commerciaux, de comestibles & d'armes, entre les deux Etats, soient interrompus. Enfin nous osons attendre de sa généreuse équité, que par un témoignage d'estime envers l'Assemblée Représentative du Comté Venaissin, elle fera tomber les rumeurs infames, si indécemment, si opiniâtrément répandues sur les dispositions de nos compatriotes.

Telles sont les demandes que nous prenons la liberté de soumettre aux lumières & à la justice de l'Assemblée Nationale de France. Nous lui rappelons encore celles qui sont l'objet de l'Adresse qui lui a été envoyée le 11 juin par l'Assemblée Représentative du Comté Venaissin. Notre cause a déjà été instruite par des écrits, qui, peut-être, auront fixé l'attention de quelques-uns de ses membres. En comparant la mesure, la véracité, les allégations inconteſtables avec les libelles qu'on nous a opposés, votre candeur y reconnoîtra & le sceau de la vérité & le langage de citoyens dignes d'intéresser des restaurateurs de la liberté.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, invariablement attachée à ses principes de justice, se fera toujours un devoir de les manifester aux peuples avec lesquels elle traite. Jalouse de donner à tous ceux qui recourent à ses bons offices, des témoignages d'affection & de loyauté, elle examinera attentivement votre affaire pour connoître ce que lui prescrivent ses principes, ses sentimens & l'intérêt de la Nation qu'elle représente. Elle vous invite à assister à sa séance.

LETTRE

Ecrite à M. le Préſident de l'Aſſemblée Nationale, par MM. les Députés du Comté Venaiſſin, le 29 octobre 1790.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Aux faits que nous avons eu l'honneur d'expoſer hier à l'Aſſemblée Nationale, nous ne pouvons nous diſpenſer de joindre une partie de ceux qu'on nous mande, ſous la date du 21 octobre.

Le Comté Venaiſſin continue d'être livré aux injuſtes préventions de ſes voiſins, trompés par les ſéductions de la faction avignonaiſe.

Des habitans de la campagne de Cavaillon, égarés ou forcés par les brigands à prendre les armes pour aſſaillir leur ville, repouſſés avec eux & n'oſant rentrer dans leurs foyers, ont été demander du ſecours au Département des Bouches du Rhône, conduits par MM. Peytier & Aymé, Officiers Municipaux d'Avignon, malgré le déſaveu de cette Municipalité de prendre part à l'inſurrection des brigands.

Les violences exercées contre les habitans de la campagne de Cavaillon pour les contraindre d'employer leurs armes contre leurs compatriotes, a obligé l'Aſſemblée Repréſentative du Comté Venaiſſin, d'autoriſer la Municipalité de Cavaillon à déſarmer les habitans de la campagne.

D'après une invitation de la Garde citoyenne d'Orange, pluſieurs Gardes Nationales du Dauphiné ſe ſont miſes en mouvement; deux cents hommes de Montelimart (*) ont

(*) Ce fait n'étoit qu'un bruit vague dont on a reconnu la fauſſeté; mais il n'eſt pas moins certain que M. d'Aymar a travaillé efficacement à diſſiper les calomnies répandues contre nous, & à en arrêter les effets funeſtes.

marché jusques à Grignan pour venir dans le Comtat ; & l'on doit à la sagesse de M. d'Aymar, Officier de la Garde de Grignan, d'avoir dissipé l'illusion du détachement de Montelimart, & de l'avoir fait rétrograder.

D'après les invitations du Comté Venaissin, les Maires de Salon, d'Orgon, de Gorde & de Goult se sont portés à Cavaillon pour s'assurer des véritables dispositions du pays, d'après les invitations qu'ils en avoient reçues de la part de la Municipalité de Cavaillon. Ils sont allés ensuite à Avignon pour réclamer M. Gaussin fils, citoyen de Cavaillon, & deux Cavaliers de maréchaussée de la même ville, saisis dans son territoire par les brigands qui les ont conduits à Avignon. La Municipalité de cette dernière ville s'est refusée aux instances des Maires Français.

Des voyageurs du Comtat continuent d'être griévement insultés par des Français, même par des individus des Gardes citoyennes & des troupes de ligne.

L'humanité de l'Assemblée Nationale ne pourra qu'être touchée de la situation déplorable de nos Compatriotes : sa prudence verra sans doute un danger imminent à laisser accroître plus long-temps dans les Départemens voisins les funestes effets des perfides insinuations de la faction avignonaise, tendantes à y exciter des mouvemens contraires à l'ordre public.

Nous n'avons que trop à craindre que notre Province insultée de nouveau dans son propre territoire ne fût obligée de repousser la force par la force. Nous vous supplions, M. LE PRÉSIDENT, de mettre sous les yeux de l'Assemblée Nationale la demande que nous prenons la liberté de lui faire, de vouloir bien charger son Comité diplomatique & ses Commissaires d'Avignon, de faire incessamment le rapport de notre pétition d'hier. Nous croyons devoir y joindre une réclamation contre tout envoi de troupes, soit nationales, soit

de ligne, qui pourroit lui être proposée, dans le Comté Venaissin ; & au contraire, nous supplions votre auguste Assemblée de vouloir bien déclarer qu'elle défend aux Français de se porter en armes sur notre territoire, & de prendre part aux dissentions qu'une partie de nos compatriotes, les Avignonais, excitent dans notre Province. Nous répondons d'avance de la tranquillité qui y régnera dès que nous ne serons pas exposés à d'injustes agressions.

Nous demandons aussi que sur la réquisition de l'Assemblée Représentative, les Gardes nationales du Comtat, séparées par le territoire de France, puissent librement communiquer entr'elles dans tous les cas de défense.

Nous pouvons d'autant moins éviter de solliciter le vœu de l'Assemblée Nationale sur le rapport immédiat de nos Pétitions, que M. Pethion de Villeneuve nous a dit qu'il n'étoit chargé que de celui de l'affaire d'Avignon. Il est donc bien essentiel qu'elle veuille bien s'expliquer à cet égard, & nous mettre à même de fournir à ses Comités les preuves authentiques de tout ce que nous avons avancé : déjà M. Pethion a reçu une partie des pièces, & nous en avons une foule d'autres à produire qui sont propres à éclairer la religion de l'Assemblée Nationale.

Nous sommes avec un profond respect,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs,

LES DÉPUTÉS DU COMTÉ VENAISSIN,

TRAMIER LA BOISSIERE, OLIVIER, DUCROS.

Cette lettre des Députés du Comté Venaiſſin n'ayant pu être lue à l'Aſſemblée Nationale, on l'a faite imprimer & diſtribuer aux membres pour les convaincre de la néceſſité de charger le Comité diplomatique & la commiſſion d'Avignon, de faire le rapport de leurs pétitions avant celui de l'affaire d'Avignon, ou en même temps.

Les pétitions du Comté Venaiſſin ſe réduiſent à demander à l'Aſſemblée Nationale :

1°. Qu'il ne ſoit envoyé dans le Comté Venaiſſin aucunes troupes ſoit nationales ſoit de ligne ; & qu'au contraire toute violation du territoire ſoit défendue ;

2°. Qu'à titre de réciprocité, il ſoit libre aux Gardes citoyennes du Comté Venaiſſin, ſéparées par le territoire de France, de l'emprunter pour ſe ſecourir mutuellement ;

3°. Que les tranſports commerciaux, l'exportation des grains & des armes néceſſaires à une légitime défenſe dans le Comté Venaiſſin continuent d'être libres comme par le paſſé.

Chaque courrier apporte aux ſouſſignés de nouvelles preuves de la commotion que les calomnies ſemées par la faction Avignonaiſe & ſon agreſſion à Cavaillon, ont excitée dans les Départemens voiſins. Cette allarme préjudiciable aux deux peuples dans le temps le plus précieux pour l'agriculture, pourroit avoir les ſuites les plus funeſtes, ſi la ſageſſe de l'Aſſemblée nationale ne s'empreſſoit de les prévenir. C'eſt déjà un grand déſordre que le déplacement d'une foule de membres des corps adminiſtratifs Français, qui ſe ſuccèdent dans le Comtat ; & c'eſt une indignité qu'un peuple paiſible & irréprochable ſoit réduit à de telles épreuves.

TRAMIER, OLIVIER, DUCROS, Députés du Comté Venaiſſin.

Sur l'imprimé de Paris.

A CARPENTRAS, chez DOMINIQUE-GASPARD QUENIN,
Imprimeur de l'ASSEMBLÉE REPRÉSENTATIVE.

fs